

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Christelle JOVOVIC, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL, Patrice DURIF

Excusés : Christelle ROUSSEL a donné procuration Claudine BENOIT, Angela LAVIE a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Céline GROSY a donné procuration à Frédérique CAZALET, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL,

Absents : Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN

Secrétaire de séance : Marc MATHIEU

Date de convocation des élus : 23 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 23 novembre 2023

Membres présents lors du conseil : 16

Membres absents : 7

Nombre de votants : 21

**DELIBERATION N°2023 - 105. ACHAT PARCELLES LOTISSEMENT
DES SERRE PRADELS - B2975 - B2974 - COMPLEMENTS
DELIBERATION 2015-132**

Rapporteur : Monsieur Marc MATHIEU

Vu la délibération du 28 août 2013, par laquelle l'association syndicale libre du lotissement « Le Serre des Pradels » a adopté la cession à titre gratuit au profit de la commune des parcelles cadastrées section B n°3325 et 3331, aujourd'hui propriété de la commune.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015-131 décidant l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°3325 et B n°3331 officiants en tant que voie ouverte à la circulation publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015-132 décidant l'acquisition de parcelles cadastrées section B n°2973 et n°2976 officiants en tant que voie ouverte à la circulation publique,

Vu la réunion du 26 janvier 2023 avec les colotis du lotissement Serre des Pradels, où il a été proposé l'acquisition à 1€ par la commune des parcelles B n°2974 et B n°2975, servant de bassins de rétention des eaux pluviales, afin que dans une logique de gestion et d'entretien, ces parcelles puissent être également intégrées aux parcelles communales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Fabrice CHANEL ne prenant pas part au vote :
APPROUVE l'achat des parcelles cadastrées section B n°2974 et n°2975 au prix de 1€ à l'association syndicale libre du lotissement.

Le Secrétaire de séance,
Marc MATHIEU



Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA

Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : **01 DEC. 2023**
et l'affichage le : **01 DEC. 2023**

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-213002272-20231129-20231129_105-DE
Reçu le 01/12/2023 Page 2 sur 2